

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 octobre 2008 (Martigues)

22 - N° 08-404 - ENVIRONNEMENT - ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ "R.T.E."

EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES NÉCESSAIRES A LA
RÉALISATION DE LIGNES TRÈS HAUTES TENSION (T.H.T.) SUR LES COMMUNES
DE MARTIGUES ET DE FOS-SUR-MER - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. GONTERO

Le réseau actuel 225.000 volts (225 kV) reliant Lavéra à Fos-sur-Mer arrive à saturation notamment avec le projet de rénovation de la centrale thermique au fioul de Martigues-Ponteau.

Sans renforcement par la société R.T.E., tout nouveau producteur souhaitant raccorder une installation de production de plus de 250 MW devrait prendre en charge l'aménagement du réseau jusqu'au poste de 400 kV le plus proche, à savoir le poste de Réaltor, situé à 50 km de Fos-sur-Mer.

Afin de ne pas bloquer les projets de production d'électricité (cycle combiné notamment), la société R.T.E. projette de renforcer son réseau par la création de nouvelle ligne Très Haute Tension (T.H.T.) et de postes de transformation.

Cette stratégie permettrait de couvrir le risque de défaillance d'un des 2 circuits qui relie la région P.A.C.A. à la vallée du Rhône.

Conformément à l'article 7 du Décret 70-492 du 11 juin 1970, une Déclaration d'Utilité Publique est requise pour l'aménagement de lignes électriques, et l'avis de la collectivité d'accueil est également sollicité. - 47 -

Conseil Municipal du 17 octobre 2008 - Compte-rendu administratif

Une enquête publique conjointe, diligentée par le Préfet de la Région P.A.C.A. par un Arrêté en date du 5 août 2008, a été décidée et se déroulera du 29 septembre au 31 octobre 2008 inclus :

- Enquête d'Utilité Publique en vue de l'établissement des servitudes nécessaires à la réalisation des lignes électriques T.H.T. suivantes :

- Ligne T.H.T. à 2 circuits de 400kV "Ponteau-Réaltor 1 et 2",
- Ligne T.H.T. à 2 circuits de 400kV "Feuillane-Ponteau 1 et 2",

- Ligne T.H.T. à 1 circuit de 400kV "Lavéra-Ponteau",
- Ligne T.H.T. à 1 circuit de 400kV "Ponteau-réserve producteur".
- Enquête d'approbation du projet valant autorisation d'exécution des ouvrages suivants :
- Poste de transformation de "Ponteau" 400 kV/225 Kv,
- Restructuration du poste "Lavéra" (225kV/63 kV),
- Ligne souterraine T.H.T. 225 kV "Martigues-Ponteau, Ponteau 1",
- Restructuration du poste "Feuillane" (225 kV/63 kV),

Pour le secteur de Martigues, le dossier d'enquête fait ressortir les impacts suivants :

Création de 1.21 km de ligne T.H.T. à 1 circuit au Sud-est du site pétrochimique de Lavéra,

Création de 2.64 km de ligne T.H.T. à 2 circuits entre Lavéra et les Laurons,

Création de 1.51 km de ligne T.H.T. à 4 circuits entre Lavéra et les Laurons,

Création d'un poste de 400.000 volts (10 ha) jouxtant la centrale de Martigues-Ponteau,

Suppression de 12 km de lignes 225.000 volts (secteur de Saint Pierre).

L'impact paysager sera limité car la dizaine de nouveaux pylônes (hauteur 45 m environ) sera implantée dans une zone déjà marquée par le site pétrochimique. Cet impact sera compensé par la disparation de près de 40 pylônes dans la plaine de Saint-Pierre et le vallon du Repoy.

Le projet amène un investissement de 133 M€ (projet global) dont 10M€ prévus comme mesure d'accompagnement du projet. La date de mise en service est estimée au deuxième semestre 2011 avec une durée prévisible des travaux de 18 mois.

Ceci exposé,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 122.1 à L. 122.3 et L. 123.1 et suivants,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2008/35 prescrivant l'ouverture conjointe d'enquêtes publiques

préalables à la déclaration d'utilité publique en vue de l'établissement des servitudes nécessaires à la réalisation des lignes électriques et à l'approbation du projet valant autorisation d'exécution des ouvrages en date du 5 août 2008,

Vu la demande de déclaration d'utilité publique des travaux présentée par la société "R.T.E." en date du 18 février 2008,

Considérant l'examen du dossier par la Commission "Environnement et Développement Durable" dans sa séance du 9 septembre 2008,

Considérant l'examen du dossier par la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 8 octobre 2008, - 48 -

Conseil Municipal du 17 octobre 2008 - Compte-rendu administratif

Le Conseil Municipal est invité :

- A émettre un avis favorable :

à la demande de Déclaration d'Utilité Publique du projet ;

à la demande d'approbation valant autorisation d'exécution des ouvrages sollicités ; présentées par la société R.T.E. en vue de la réalisation de lignes très haute tension et de postes de transformation sur les communes de Martigues et Fos-sur-Mer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ